



FICHE D'ARRÊT

**Cour de Cassation, Chambre civile 2, du
19 mars 1997, 93-10.914**

FAITS : Un accident est survenu entre deux camionneurs. Un des conducteurs a été grièvement blessé par la collision avec l'autre camion appartenant à une société de transport.

PROCEDURE ET PRETENTIONS DES PARTIES : La victime a alors demandé réparation de son préjudice à la société et à son assureur.

Cliquez sur "télécharger"

pour consulter l'intégralité du document

l'indemnisation ?

SOLUTION : La cour d'appel répond par la négative et rejette le pourvoi formé en appel.

« Attendu qu'il résulte de l'article 16-3 du Code civil que nul ne peut être contraint hors les

Cliquez sur "télécharger"

pour consulter l'intégralité du document